

Nom : "INSTALLATION DU CONSEIL LOCAL EN SANTE MENTALE DU GRAND NANCY"

1. Contexte

La santé mentale est l'une des trois priorités majeures retenue dans la mise en œuvre opérationnelle du Contrat Local de Santé du Grand Nancy, en lien avec l'Agence Régionale de Santé de Lorraine et la Préfecture de Meurthe-et-Moselle. Le Conseil Local en Santé Mentale (C.L.S.M) s'inscrit sous l'objectif stratégique : « améliorer la coordination des acteurs dans le champ de la santé mentale » du CLS.

2. But

Le CLSM vise à améliorer la prise en compte de la souffrance psychique dans la cité, en y associant les acteurs locaux, associatifs, institutionnels et les citoyens. Il est une réponse éprouvée et originale visant à l'amélioration de l'accès aux soins et aux droits, à la lutte contre l'exclusion sociale et la stigmatisation.

3. Déroulement

Sur le territoire de l'agglomération, le C.L.S.M., associe les 20 communes de l'agglomération, les deux établissements concernés (Centre Psychothérapique de Nancy et le Centre Hospitalier de Saint-Nicolas-de-Port), les associations de patients et les familles, la CPAM.

Le conseil Local en Santé Mentale (CLSM) a été installé le 5 mars 2015 à la Communauté urbaine du Grand Nancy en présence, du Préfet, du Directeur Général de l'ARS Lorraine et du Président du Grand Nancy. Ses objectifs sont de développer une meilleure connaissance réciproque pour soutenir le travail partenarial, améliorer et optimiser l'information et la sensibilisation pour lutter contre la stigmatisation.

Suite à cette installation, 3 groupes de travail vont être mis en place :

- un groupe sur la coordination des acteurs en santé mentale et les dispositifs d'accompagnement des situations complexes (Réseau d'Alerte Pluri-Professionnel (R.A.P.P.) en santé mentale),
- un groupe logement et santé mentale avec les bailleurs et en particulier la future mise en place d'une charte de partenariat visant deux objectifs améliorer l'accès et le maintien dans le logement des personnes souffrant de troubles psychiques, ayant besoin d'un accompagnement médico-social,
- un groupe information/sensibilisation grand public avec les associations.

4. Partenaires principaux

Préfecture, Agence Régionale de Santé, Communauté urbaine du Grand Nancy, Centre Psychothérapique de Nancy et Centre Hospitalier de Saint-Nicolas-de-Port

5. Pour plus d'information

Communauté urbaine du Grand Nancy, 22,24 viaduc Kennedy CO 80036, 54035 NANCY CEDEX
N° : 03.83.91.81.27

Valérie JURIN (élue), valerie.levy-jurin@mairie-nancy.fr
Mikael ANDRE, mikael.andre@grand-nancy.org